

## Séance du 20 décembre 2011

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président.  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, ~~CEUTERICK~~,  
SIRAULT, Echevins.  
~~Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.~~  
MM. ~~FAUVIAUX~~, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,  
RUELLE, ~~URBAIN~~, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,  
VANOVERSHELDE, FONCK, ~~DISABATO~~, BURY, ~~DUPONT~~,  
GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers  
Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

### Conseils Communaux - Calendrier 2012 - Arrêt

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAULT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

arrête comme suit le calendrier des réunions du Conseil Communal en 2012 :

les jeudis :

- 26 janvier – 16 février – 22 mars – 26 avril – 24 mai – 28 juin - 20 septembre – 25 octobre 22 novembre

le lundi : 3 décembre

La délibération requise est adoptée.

Mr DISABATO entre en séance.

### M.DISABATO, Conseiller Communal – Mandats dérivés - Démission

Mr Manu DISABATO a fait savoir qu'il souhaitait démissionner de ses mandats dérivés au sein des organismes suivants :

- IRSIA – PNHP – RCA – ADL et Centre Culturel de Frameries.

Mr le Président précise que pour son remplacement, Mr DISABATO étant seul de son groupe, on attendra qu'il s'exprime à ce sujet.

Mr DISABATO relève qu'étant le seul élu de son groupe, il a des difficultés à pouvoir se rendre à toutes les réunions de ces organismes et de jouer son rôle de représentant communal, c'est pourquoi il souhaite être déchargé de ces mandats.

Mme FONCK dit qu'on ne peut laisser perdre ces mandats.

Mr DISABATO dit qu'il remet ces mandats et que la majorité peut désigner quelqu'un d'un autre groupe politique.

Mr DONFUT estime que si d'autres personnes, par manque de temps, faisaient comme lui, on aurait un problème de démocratie. Quand on est conseiller communal, on doit accepter les mandats dérivés comme faisant partie de la vie politique. Il pense que c'est bien d'aller vers des structures autres que le Conseil, rencontrer des citoyens et faire le lien entre les élus et les citoyens. Il pense que c'est une erreur de ne pas maintenir cette passerelle entre les différentes instances. Il ne comprend pas très bien la démarche politique du groupe Ecolo.

Mr DISABATO répond qu'il est le seul représentant Ecolo au conseil. Il ne peut pas être partout, d'autant plus qu'il fait partie de toutes les commissions communales. Il ne peut malheureusement pas déléguer une autre personne de son groupe. On est dans une situation particulière où il n'y a qu'un seul conseiller de l'opposition.

Mr DONFUT souligne qu'il veut bien remplacer Mr DISABATO.

Mr le Président propose que le remplacement de Mr DISABATO soit débattu lors d'un prochain conseil communal et ce, afin de ne pas perdre ces mandats. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

prend acte de ces démissions

La délibération requise est adoptée.

### **Rapport 2011 sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune**

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il appartient à l'Assemblée de prendre connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011.

Mr le Bourgmestre retient la constante évolution de notre population.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

prend acte de ce document.

### **Intercommunales – Assemblées Générales**

Les Intercommunales suivantes tiendront leurs Assemblées Générales en décembre :

#### **IRSIA – 21/12**

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 15/06/2011
2. Présentation et approbation du plan stratégique et du budget 2012

#### **CHU AMBROISE PARE - 22/12**

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la séance du 22/06/2011
2. Approbation de l'évaluation annuelle stratégique 2011
3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2012
4. Désignation d'un Administrateur

#### **I.H.F (en liquidation) – 18/01/2012**

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport du liquidateur et des Comptes
2. Décharge donnée au liquidateur
3. Désignation du gardien des archives
4. Mandat au liquidateur

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

#### **IRSIA**

- approuve les points 1 et 2

## **CHU AMBROISE PARE**

- approuve les points 1 à 4

## **I.H.F.**

- approuve les points 1 à 4

Les délibérations requises sont adoptées.

## **Décret du 25 avril 2002 relatif aux Aides à l'Emploi - Décision PL 12377/00 - Information relative à la reconduction des points Ape pour l'année 2012**

Calculé conformément à l'article 15, §1<sup>er</sup> du décret du Parlement wallon du 25 avril 2002 relatif aux Aides à l'Emploi, à savoir sur base des critères objectifs,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

marque son accord sur la reconduction des 335 points Ape pour l'année 2012, octroyés à l'Administration Communale de Frameries, du 01<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011; La prochaine révision des points interviendra au 01<sup>er</sup> janvier 2013, et ses modalités seront déterminées après approbation du nouveau décret établi en la matière par le Parlement wallon.

La délibération requise est adoptée.

## **Projet FEDER de l'aménagement du « Quartier des 4 pavés de Frameries » : Marché de services en vue de la désignation d'un prestataire de services, surveillant de chantier - Annulation du marché**

En mars dernier, le Conseil communal a approuvé le principe projet de la désignation d'un « Ingénieur Architecte, surveillant de chantier » pour le projet FEDER d'aménagement du « Quartier des 4 pavés de Frameries ».

Les spécifications ainsi que le montant global du marché de services requis à cet effet, ne pouvant être établis avec précision, le choix s'est porté sur la procédure négociée avec publicité nationale en tant que mode de passation de ce marché.

Durant la négociation avec les candidats soumissionnaires, est apparu le fait que le projet FEDER s'inspire de la philosophie du « clef sur porte » dans laquelle l'adjudicataire des travaux se trouve face à son obligation d'atteindre les résultats prédéfinis dans le cahier spécial des charges.

La Commune, pouvoir adjudicateur, n'a dès lors que peu de moyens d'action sur le cours des travaux, ce qui rend sans objet l'intervention d'un surveillant de chantier pour la représenter.

Il est donc évident de stopper définitivement la procédure du marché de services en cours.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

prend acte de la renonciation au marché de services relatif à la désignation d'un prestataire de services, surveillant de chantier pour le projet « FEDER – Aménagement du Quartier des Quatre Pavés de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

### **Portefeuille de projets « Aménagement du Quartier des 4 Pavés de Frameries » : Principe de la vente des terrains**

L'aménagement du « quartier des 4 Pavés » de Frameries est un projet de promotion de travaux qui comporte, d'une part, une partie publique de près de 10 millions d'euros subsidiée par la Région wallonne et par l'Europe, à concurrence de 90 % de l'investissement, et qui comporte d'autre part une promotion privée d'une valeur sensiblement supérieure.

Ces travaux visent à la construction d'un complexe commercial et de logements, mais aussi d'une placette intérieure et d'un atrium, le tout surmontant un parking souterrain mettant à disposition une centaine d'emplacements publics et une trentaine d'emplacements privés.

Les travaux ont débuté le 14 novembre dernier sur des terrains appartenant à la commune et qui ont été mis à la disposition de l'entrepreneur adjudicataire des travaux, en l'occurrence l'association momentanée des deux entreprises DHERTE et LIXON.

Pour les constructions relatives à la promotion privée du projet global, il convient dès à présent, de manière à asseoir une situation juridique parfaitement saine, d'organiser la vente des quotités de terrains correspondantes telles qu'elles ont été déterminées par géomètre expert immobilier.

Le cahier spécial des charges, ayant servi à la mise en concurrence des travaux, fixait déjà le prix de vente à 50 €/m<sup>2</sup>, ce qui, compte tenu des quotités et pour une superficie de 20 ares, laisse augurer un montant total de 102.520 €.

Dès lors, sur base du calcul des millièmes, le notaire instrumentant a rédigé un compromis de vente, c'est-à-dire une convention sous-seing privé dont le Conseil communal doit préalablement approuver les modalités,

sachant que cette opération immobilière sera sanctionnée, le moment venu, par la conclusion d'un acte authentique, acte sur les termes duquel le Conseil aura à nouveau à se prononcer.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

- d'approuver le projet d'acte de reprise de la voirie.
- d'affecter cette voirie dans le domaine public de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

**Domaine public –Voirie du lotissement « Le Verger », rue Emile Vandervelde-  
Reprise de la voirie par la Commune de Frameries**

La sa IMMO FRACEN, propriétaire de l'ensemble du lotissement « Le Verger », souhaite remettre la voirie dudit lotissement à la Commune.

Le procès-verbal de réception définitive de la voirie a été dressé le 13/08/2010 et n'a suscité aucune remarque.

Le projet d'acte, rédigé par le Notaire Raucent, définit les modalités de la transaction.

Sur proposition du Collège, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

- approuve le projet d'acte d'abandon de la voirie par la sa IMMO FRACEN en faveur de la Commune.
- procédera à la passation de l'acte devant le Notaire Raucent.

La délibération requise est adoptée.

## **Voirie vicinale – Redressement du sentier n°13, à La Bouverie (N545 – « route de Salik »)**

Dans le cadre du développement d'un projet de construction de surfaces commerciales à front de la nationale 545, usuellement appelée « Route de Salik », le promoteur immobilier sollicite le redressement du sentier vicinal n°13 qui fait la jonction entre la route nationale et la rue du Fief.

Le dossier présenté est conforme aux dispositions du Mémorial administratif n°36 de 1952.

L'enquête de commodo et incommodo requise, clôturée le 25 novembre, n'a suscité ni remarques ni réclamations.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide d'approuver le redressement du sentier n°13 à La Bouverie.

La délibération requise est adoptée.

## **Acquisition de mobilier complémentaire pour la bibliothèque pivot à La Bouverie – Principe projet**

Des besoins se sont révélés nécessaires au fil du développement des activités de la bibliothèque Pivot.

Afin de procéder à cette acquisition, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimé de cette acquisition s'élève à 7.862,39 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet d'acquisition de mobilier complémentaire pour la bibliothèque pivot à La Bouverie.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 7 862,39 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution de la délibération.

La délibération requise est adoptée.

#### **Acquisition de matériel informatique :**

**Lot 1 : imprimante « Maison de la Prévention »**

**Lot 2 : imprimantes « Services communaux »**

#### **Principe projet**

Pour le bon fonctionnement de la « Maison de la Prévention » et des « Services communaux », il y a lieu d'acquérir des imprimantes.

Ce marché de fournitures devra donc être passé par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimé de ces acquisitions s'élève globalement à 4.719 € TVAC.

Il est à noter que le matériel acquis à l'usage de la « Maison de la Prévention » est subsidié dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet d'acquisition de matériel informatique :

- Lot 1 : imprimante pour la Maison de la Prévention
- Lot 2 : imprimantes pour les services communaux



Article 2 : de choisir la procédure sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à :

- Lot 1 : 605 € TVAC
- Lot 2 : 4 114 € TVAC

Article 3 : d'approuver la dépense qui en résultera.

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution de la délibération.

La délibération requise est adoptée.

### **Centre d'hébergement Communal « Le Bosquétia » - Conditions de séjour - Règlement d'occupation.**

La Commune de Frameries est propriétaire d'un bâtiment, sise rue des Dames, 79 à 7080 Frameries, dénommé le Pavillon de la garde. Ce bâtiment est composé d'un café en rez-de-chaussée et d'un étage aménagé en logement afin d'accueillir des groupes, ainsi dénommé Centre d'hébergement Communal « Le Bosquétia »

Vu que ce logement fait office de centre d'hébergement occasionnel, une visite périodique des pompiers est obligatoire. Celle-ci a donc été effectuée par le Capitaine – Commandant D.FLASSE, le 17 mars 2010.

Suite au rapport des pompiers, le Service Technique et la main d'œuvre communal ont mis en conformité le bâtiment (cf. Attestation de conformité). Celui-ci peut dès lors être remis en service pour les différents groupements.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

marque son accord sur les conditions de séjour et règlement d'occupation.

La délibération requise est adoptée.

### **RCA – Réviseur et Plan d'entreprise – Année 2012 – Communication**

En application de l'Article L1231-9 §1<sup>er</sup> du CDLD, la Régie Communale Autonome présente la désignation du Réviseur d'Entreprise ainsi que son plan d'entreprise pour l'année 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

- prend acte de la désignation du Réviseur d'Entreprise et du plan d'entreprise pour l'année 2012.

La délibération requise est adoptée.

Mr DISABATO demande qu'étant donné qu'il existe un litige où en est la procédure.

Mr BOUVIEZ lui répond qu'une décision est attendue le 12 février prochain.

Mr DISABATO demande si on a une possibilité de gagner.

Mr le Bourgmestre répond qu'il s'agit d'une décision de justice.

### **Subsides 2011 - Vote**

Vu l'article L3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;

Article 2 : d'octroyer les subsides suivants :

Articles budgétaires	Organismes	Montants
521/33201	Association des Commerçants Groupement de Promotion Commerciale & Artisanale Cpte banc.: BE73 2700 2610 3460	5 357,78 €
521/33202	Promotion du commerce Groupement de Promotion Commerciale & Artisanale Cpte banc. : BE73 2700 2610 3460	5 000,00€
76201/33201	Mons 2015 Cpte banc. : BE34 0682 4338 9090	10 000,00 €
76201/33202	Promotion Artistique Espace Culturel & Social de Frameries Cpte banc. : BE79 7995 4589 0033	4 756,00 €
La délibération sera soumise à l'examen de la Tutelle		
521/33201	Association des Commerçants Espace Culturel & Social de Frameries Fête d'Automne Cpte banc. : BE79 7995 4589 0033	393,75 €
	Organisation Commerciale des 8 Miles Cpte banc. : BE 02 0682 1830 9540	787,50 €
	Comité d'Animation de Sars la Bruyère Cpte banc. : BE88 0011 7386 9041	432,17 €
561/43501	Maison du Tourisme de Mons Cpte banc. : BE65 2700 5875 7296	2 074,00 €
72201/33201	Enseignement Libre & Officiel Ecoles St Joseph & Eugies Cpte banc. : BE69 3701 0681 5578	1 797,47 €
	Ecole Ste Waudru Cpte banc. : BE97 0001 5578 6949	804,37 €
	Ecoles Libres Mixtes La Bouverie Cpte banc. : BE85 0000 2971 1706	491,60 €
761/33202	Organisme de Jeunesse Mouvement des Jeunes Socialistes de Frameries Cpte banc. : BE71 2700 5535 9569	371,84 €
	Patro Roi Baudouin Cpte banc. : BE63 7955 8741 4508	371,84 €

76103/33202	Organismes de Loisirs Espace Culturel & Social de Frameries Cpte banc. : BE79 7995 4589 0033	1 239,47 €
	Ligue des Familles Cpte banc. : BE72 0688 8912 0316	123,95 €
	Centre Culturel & Loisirs de Frameries (PAC) Cpte banc. : BE64 0682 1209 3052	991,37 €
	Femmes Prévoyantes Socialistes La Bouverie Cpte banc. : BE12 3701 1492 6192	148,74 €
	Femmes Prévoyantes Socialistes Frameries Cpte banc. : BE75 0010 9144 9151	235,50 €
	Cercle Horticole Notre Jardin Cpte banc. : BE14 0010 7379 8383	74,37 €
	Cercle Horticole Floréal Cpte banc. : BE87 3704 0618 8294	74,37 €
	Cercle Horticole Excelsior Cpte banc. : BE04 0000 3514 6231	74,37 €
	Groupement Philatélique & Numismatique Cpte banc. : BE07 3700 1199 6866	74,37 €
	Cercle Présence & Action Culturelle Eugies Cpte banc. : BE84 0682 1579 9159	393,75 €
Vie Féminine Eugies Cpte banc. : BE17 2700 4741 3754	49,57 €	
762/33201	Cotisation Télé MB Cpte banc. : BE32 0682 0943 9902	25,00 €
76201/33202	Promotion Artistique Arte Corpo Cpte banc. : BE56 0013 2610 5588	343,00 €
83201/43501	Agence Locale pour l'Emploi Cpte banc. : BE28 0910 1123 1720	2 479,00 €
Vu l'Article L3122-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'attribution des subsides la délibération n'est pas soumise à l'examen de la Tutelle.		

Article 3 : de soumettre la délibération à l'examen de la Tutelle.

Les délibérations requises sont adoptées.

## **CPAS – Modification budgétaire ordinaire n°2**

Le CPAS présente une modification budgétaire ordinaire n°2 ; aucun supplément communal n'est requis.

Mr DISABATO demande si on ne devrait pas tenir une réunion conjointe des conseils communal et du CPAS, n'est-ce pas une obligation légale ?

Mr le Bourgmestre répond que cela n'est pas clairement défini et que beaucoup de communes n'ont pas suivi cette directive. A Frameries, on l'a déjà fait deux fois. On pourrait l'envisager en 2012. Néanmoins, le débat politique se fait quant on procède au vote du budget du CPAS.

Mr DISABATO pense qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'on ne doit pas interpréter le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation comme on l'entend.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

- approuve la modification budgétaire ordinaire n°2.

La délibération requise est adoptée.

## **CPAS – Douzième provisoire – Vote**

Le CPAS n'étant pas en mesure de présenter le budget 2012, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

- accorde l'octroi au CPAS d'un douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2011 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du Centre.

La délibération requise est adoptée.

## **Budget Communal 2012 – Vote**

Le Président donne la parole à Mr BOUVIEZ.

« L'ordre du jour de notre Conseil appelle l'examen et la mise au vote du projet de budget de notre Commune pour l'année 2012.

Le mensuel « Le Mouvement communal » éditait en octobre dernier un article intitulé : « les Communes se serrent la ceinture », article dans lequel il est expliqué, en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses locales que les Communes auront de plus en plus de difficultés à boucler un budget à l'équilibre.

Concrètement, déjà en 2011, 102 communes wallonnes présentaient un budget déficitaire, contre 93 en 2010.

Le contexte financier reste actuellement toujours très ingrat car les perspectives à venir dénotent un accroissement stable des recettes et une augmentation galopante des dépenses dans certains secteurs.

Le travail réalisé par le Collège me permet néanmoins de vous présenter, ce soir, un budget à l'exercice propre caractérisé, certes, par un mali, relativement faible, mais qui a la particularité de maintenir la totalité de services rendus à la population, de soutenir et de développer une politique de proximité et de rénovation, sans pour cela, à l'encontre d'autres pouvoirs décisionnels, augmenter la pression fiscale. J'ignore si dans certaines communes, l'élaboration du budget annuel est une agréable routine. Je dois vous avouer, pour nous, que la finalisation de celui-ci a été un exercice ardu. Mais il est vrai, comme j'ai déjà aimé à le souligner la beauté de l'art ne naît pas dans la facilité.

Le budget 2012 se décline dès lors comme suit :

A l'exercice propre, les recettes sont estimées à 23.004.615 €

et les dépenses avant prélèvement à 23.059.882 €.

Il présente donc un mali à l'exercice propre de 55.267 € qui réduit quelque peu notre boni cumulé à 4.541.010€. Ce boni reste néanmoins encore très appréciable.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'en 2008, celui-ci atteignait à peine le million d'euros.

Ce projet de budget, sobre, responsable et prudent, s'inscrit dans un contexte fluctuant plombé par des incertitudes issues de la crise économique qui perdure et de crises bancaires à répétition.

Comme je vous l'annonçais, notre budget prévoit, compte tenu des éléments qui nous été annoncés, une progression plus faible en matière de recettes que celles enregistrées lors des deux dernières années.

Même si la dotation du fonds des Communes se voit grandir de près de 440.000 € pour atteindre un montant de 6.609.413€, les autres recettes n'ont pas tendance à évoluer de la même manière.

Ainsi, les recettes de dividendes sont en diminution.

Si au niveau de celles émanant des secteurs énergétiques, de la télédistribution et de l'occupation du domaine public du gaz et de l'électricité le montant global est quasi-équivalent à 2011, soit 1.124.789€, aucune recette imputable à des dividendes du Holding communal n'a évidemment été inscrite. Je rappelle qu'en 2008 nous percevions encore un montant de 347.000€, et que suite à la première crise bancaire, nous ne touchions plus, en 2010, que 101.000€.

Au niveau de la fiscalité communale, aucune taxe n'a été revue à la hausse. Le Collège a avant tout émis le souhait que nos concitoyens puissent conserver au maximum leur pouvoir d'achats en leur évitant toute nouvelle pression fiscale locale.

Dès lors, la taxe additionnelle sur le précompte immobilier est maintenue au taux de 2600 centimes et le taux de la taxe additionnelle à l'IPP reste à 8,6%.

Si notre Commune a connu, durant ces derniers exercices une progression importante du rendement de l'additionnelle de l'IPP, le montant qui nous a été communiqué du Ministère des Finances laisse supposer à une croissance plus faible pour 2012. Ainsi, par rapport au montant établi en 2011 après la dernière MB, celui-ci n'est supérieur que de 30.000€. Ce montant s'élève à 4.586.138 € et reste de 300.000€ inférieur à celui comptabilisé en 2010.

Il s'agirait néanmoins d'une première estimation qui pourrait être revue à la hausse dans le courant de l'année 2012. L'évolution démographique croissante de notre population me permet de croire qu'un complément puisse nous parvenir dans le courant du prochain exercice.

Par contre, et ceci est de bon augure, la taxe additionnelle sur le précompte immobilier évolue bien puisque son rendement est augmenté d'environ 178.000 € et est additionné d'un complément versé par la RW, issu de l'exonération du précompte immobilier et de la taxe sur la force motrice décidée dans le cadre du plan Marshall. Le montant inscrit au budget est de 3.416.120 €.

Globalement l'ensemble des taxes rapportera 10.519.670 € à la Commune. Mais, comparé au montant du compte 2010 le rendement n'évolue qu'à peine de 1,6%. Dans le registre des recettes inattendues, Frameries percevra de la liquidation d'ITRADEC, un montant de 144.000€. Il s'agit d'un remboursement de versements « trop perçus » par la société et qui se sont accumulés depuis 2005.

Dans le domaine des dépenses, notre priorité a été de maintenir l'emploi, et ainsi conserver l'ensemble des services actuels.

En effet, la Commune a pour vocation première de rendre des services à la population. Pour cela, elle remplit des missions de plus en plus nombreuses et coûteuses pour son bon fonctionnement et le bien de nos concitoyens. Elle a donc besoin maintenir le personnel en place indispensable pour garder la dynamique et soutenir les nombreux projets de développement. La concrétisation et la bonne réalisation des travaux de rénovation et d'embellissement de notre cité passent impérativement par le maintien d'un personnel compétent et performant.

Dès lors, il a été consenti dans ce secteur économique une augmentation des dépenses de 3,3%.

Cette majoration constitue une estimation qui est imputable, entre autres, à l'indexation des salaires programmée pour mars 2012, de l'évolution de carrières et des accords syndicaux mais aussi de l'augmentation des cotisations des pensions fixées à 34 % au lieu de 26,5% pour le personnel statutaire, augmentation qui risque d'ailleurs de s'accroître durant les prochaines années.

Au niveau du fonctionnement, comme vous le savez, depuis 4 ans, les dépenses ont tendance à suivre une évolution plane. Notre souhait est de conserver le même cap, qui, avec le soutien du personnel, contribuera à maintenir l'équilibre de notre budget. Globalement les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2.801.850 € ce qui correspond à 12,2% du budget. Ce montant est inférieur à celui proposé au budget 2011. Notre volonté est donc de contenir les dépenses de fonctionnement à un niveau acceptable tout en assurant la viabilité de l'ensemble des services communaux.

Les dépenses de transferts constituent pour notre Commune, et sans doute pour beaucoup d'autres, autant d'éléments de préoccupation.

Si celles attribuées aux divers groupements sportifs et culturels de la cité, nécessaires à la promotion d'activités utiles pour le développement de la vie

associative locale, mais aussi à l'organisation de manifestations concourant au rayonnement de notre commune, sont contrôlées (ou contrôlables) et ne posent aucun souci, notre contribution destinée à garder l'équilibre financier d'autres institutions consolidées est en nette croissance.

Leur rôle dans notre société est incontestable et mon propos, ce soir n'est pas de remettre en cause leur fonctionnement. Notre Commune a, en effet, besoin d'une police compétente, d'un service d'incendie performant, d'un CPAS répondant aux attentes de nos concitoyens les plus démunis et conforme à la politique sociale que mène la majorité. Ces prestations ont néanmoins un coût et constituent une part très importante des dépenses pour notre Commune.

A titre d'exemple, si on compare les montants des dotations de ces trois entités inscrites au budget initial de 2011 à ceux provisionnés au budget 2012, on constate que l'intervention communale augmente de quasi 700.000€. Cette hausse fulgurante est actuellement observée dans la plupart des Communes wallonnes. Ces dépenses évoluent plus vite que l'ensemble des dépenses ordinaires et acquièrent donc un poids relatif toujours plus grand.

En ce qui concerne le service d'incendie, en attente de l'application de la réforme votée en 2007, bloquée longuement en raison de la crise politique, les Communes assurent aujourd'hui son financement à hauteur de 90%. Et dans l'espoir d'assurer, au travers de cette réforme, un financement des futures zones de manière plus équitable que ce qu'il n'est actuellement, Frameries, en 2012, lui réservera 1.176.965 € soit plus de 270.000€ par rapport au montant inscrit au budget initial de 2011.

Les revendications de l'Union des Villes et Communes prônent un rééquilibrage du financement des zones de police. C'est vrai, celles-ci coûtent de plus en plus chers aux Communes car elles doivent assurer l'équilibre budgétaire d'entités sur lesquelles le Fédéral reporte ses propres missions. Pour l'année 2012, le montant qui sera attribué à la zone de police boraine s'élève à 2.414.434€.

La dotation pour le CPAS formera le deuxième poste par ordre d'importance des dépenses de transferts. Contraints à une augmentation des dépenses dans le secteur des revenus d'intégration sociale, la Commune a rééquilibré son budget en lui apportant un ballon d'oxygène financier de 300.000 € supplémentaire lors de la dernière MB. A l'heure actuelle, le CPAS travaille sur son plan de gestion. Il est probable selon les dernières indications que la dotation sera appelée à être réévaluée à court terme. Mais dans l'attente d'une perspective budgétaire mieux chiffrée, le Collège prévoit de reconduire le même montant établi après cette dernière MB, indexé de 2%, comme la circulaire administrative budgétaire le préconise. La dotation s'élève donc à 2.292.601€.

Comme vous le savez, en tant que gestionnaires responsables, nous avons toujours veillé à sélectionner nos investissements en ayant le souci de limiter la charge de dettes. La plupart des projets inscrits à l'extraordinaire, depuis plusieurs années, sont subventionnés.

Rappelons que le grand chantier, mis en œuvre depuis peu, et qui rénovera le quartier des 4 pavés mais aussi les rues Maroille et des Alliés sont largement subsidiés par des fonds européens et wallons.

Globalement, plus de 15.000.000 d'euros d'investissements ont été budgétés en 2011. Ils concernaient surtout les domaines de l'aménagement du territoire, de la réfection de nos voiries et du cadre de vie.

La plupart de ces projets sont toujours en cours de réalisation.

L'élaboration du budget 2012 à l'extraordinaire a, dès lors, été conditionnée par une double argumentation.



D'une part, même si une manne d'argent frais nous est attribuée pour chaque projet entrepris, la Commune y contribue aussi en injectant une part financière minoritaire. C'est pourquoi, les emprunts contractés à cet effet, induisent insensiblement une hausse de nos dépenses de dettes. Actuellement, elles repassent la barre des 3.200.000 €, ce qui correspond à une charge de dettes équivalente à 14,2 % des dépenses budgétaires.

D'autre part, je le répète, les projets en cours de finalisation actuellement sont nombreux dans notre localité.

Nos services y travaillent d'arrache-pied car il est vital d'y être régulièrement attentif vu l'importance de certains chantiers. Notre personnel est dès lors mobilisé et n'est pas en mesure actuellement d'assumer de nouvelles tâches.

C'est sur base de ces deux éléments que nous avons voulu limiter nos investissements, en optant essentiellement sur ceux considérés comme nécessaires.

Ainsi le budget 2012 à l'extraordinaire prévoit pour 3.027.525 € de nouveaux investissements qui sont subventionnés à hauteur de 1.087.800€.

Pour éviter d'accroître notre dette, la part d'emprunt qui devra être contractée par la commune pour exécuter l'ensemble des projets sera fortement limitée puisque nous dégagerons de notre fonds de réserve près 716.500 €.

Permettez-moi d'énumérer les principales nouvelles inscriptions:

- d'une part, le remplacement de matériel pour le bon fonctionnement des services techniques s'est avéré indispensable

- il est prévu l'achat de nouvelles barrières type Héras, d'outillage pour les techniques spéciales, d'un véhicule utilitaire pour les festivités et d'un camion grue pour un montant total d'environ 195.000 €

- divers travaux utiles à l'entretien des bâtiments scolaires sont prévus à hauteur d'un montant d'environ 55.000 €.-

- l'acquisition de mobilier scolaire, de bureau, de matériel informatique et audiovisuel sont prévus pour une somme de 69000 €

- De même, il est prévu 30.000 € pour le placement d'un escalier de secours adéquat à la MCMC et 9.000 € pour le gainage de la cheminée.

- 22.500 € sont dédiés au traitement de l'humidité ascensionnelle et le remplacement de la zinguerie du Foyer rural de Noirchain.

- dans le même contexte, 20.000€ ont été dédicacés pour la rénovation de la Régie de quartier de la Bouverie.

- au niveau des cimetières, la consolidation du mur du cimetière de Frameries est prévue à hauteur de 15.000 € ; 90.000 € est également budgété pour l'extension de celui de Noirchain.

- 20.000 € serviront à la démolition et la reconstruction du mur du parc de la Bouverie.

- il est prévu au niveau des bâtiments à vocation sportive de remplacer la toiture et les châssis des vestiaires du base ball pour un montant de 100.000€, de rénover le parquet de basket ball de la salle omnisports pour un montant de 30.000€. Cette salle ainsi que son parking seront d'ailleurs clôturés afin d'interdire tout va-et-vient lorsque celle-ci n'est pas en activité.

Au niveau des voiries communales plusieurs projets sont prévus

- en matière d'éclairage public, il est prévu de rénover celui de la rue de la Libération à raison de 78.000 € et d'apporter un éclairage adapté à la rue de l'Arbaix, du Parc, de la place J. Brel et également à Sars la Bruyère pour un montant global de 270.000 €.

- en matière de mobilité et de sécurité routière, 200.000 € sont budgétés pour finaliser les aménagements sécurité des rues Haute, Donaire et de Dour.

-dans le cadre du droit de tirage, 250.000 € supplémentaires sont prévus pour l'entretien extraordinaire des voiries.  
Pour l'embellissement des chemins communaux, 200.000 € sont également prévus.  
-Enfin, et cela est urgent, une rénovation de la cours Archimède est prévue pour un montant de 50.000€

Mais, également, dans la perspective de l'élargissement de la rénovation urbaine, il est aussi prévu 60.000€ d'honoraires pour le projet de revitalisation de la rue Bosquétia et dans la continuité du schéma rénovation du centre ville, notamment du quartier situé au bas de la rue des Alliés, 80.000€ d'honoraires d'étude ont été budgétés. Nous avons également inscrit un montant de 900.000 € pour l'acquisition de bâtiments qui pourraient susciter, suite à cette étude, un intérêt ou constituer une opportunité pour la rénovation du quartier, à moyen ou long terme.  
Enfin, afin de récupérer des fonds et de les réinjecter dans la rénovation urbaine, le bâtiment qui abritait l'ancienne bibliothèque sur la Place de Frameries ainsi que celui d'Aravis II seront mis en vente.  
De même, le presbytère d'Eugies sera également mis en vente.

En conclusion, j'ai qualifié ce budget, dernier de cette mandature, comme prudent et raisonnable car il met l'accent, sur l'essentiel de l'activité communale, sans artifice, mais avec la modestie que la période austère que nous connaissons nous indique. Il est vrai qu'il aurait été plus facile de répondre à toutes les sollicitations et de puiser davantage dans notre fonds de réserve à l'ordinaire. Avec mes collègues du Collège, nous avons choisi de prendre nos responsabilités et de maintenir notre boni cumulé quasi intact dans le but de pallier à court et à moyen terme à d'éventuelles décisions induites par les fortes tensions budgétaires que nous vivons.

Nous ne pouvons dès lors que réaffirmer notre volonté de maîtriser nos dépenses. Ce projet de budget le prouve. De plus il n'entrave aucunement le pouvoir d'achats de nos concitoyens.

Après trois années marquées par les crises économique et financière, les Communes continuent d'en payer le prix et risquent de subir de nouvelles pressions compte tenu du contexte actuel clairsemé d'incertitudes et de tensions provoquées par la crise de la dette souveraine. Notre travail s'est donc porté sur la pérennisation des finances communales en évitant au mieux de toucher à nos réserves tout en veillant à conserver l'ensemble des services à la population, indispensables au soutien de la politique de proximité et de développement engendrée par la majorité, et ce, sans pour cela accroître la fiscalité locale.

Ce budget, comme les précédents, est en tout cas le fruit d'un travail d'équipe et je me plais, une fois de plus, à le souligner.

Merci de votre attention »

Mr DISABATO prend la parole :

*« Tout d'abord, il me semble important de dire que les communes sont en difficulté de par la situation économique mais aussi de par le fait que le Fédéral reporte toujours plus de charges sur les communes sans leur en donner les moyens. Nous pouvons citer à ce titre la défédéralisation ou communalisation de la sécurité sociale (activation et sanction à l'égard des chômeurs), le coût important de la réforme des polices ainsi que celui des services incendie. Si on ajoute à cela la perte des*

dividendes DEXIA pour une somme de +/- 100.000€ et l'emprunt que la commune doit toujours honorer pour une somme de près de 170.000€ ! Contrairement à la Région qui non seulement indexe le budget des pouvoirs locaux mais l'augmente de 1 % en plus par an.

Au niveau de l'enseignement, je regrette vivement que la commune ait décidé de renoncer au projet d'une école en immersion linguistique. Je comprends la difficulté de recruter des natives speakers en néerlandais mais d'autres communes y arrivent. Par ailleurs, si cela n'est pas possible en néerlandais, j'aurais trouvé intéressant que la majorité tente de mener le projet avec une classe d'immersion en anglais. Les langues sont essentielles pour nos jeunes et ce serait véritablement un plus pour nos élèves d'avoir ce type d'enseignement à Frameries.

Toujours au niveau de l'enseignement, je suis inquiet de la diminution du nombre d'élèves dans nos classes où l'in passe d'un nombre d'élèves inscrits de 1083 à 1027 soit une diminution de plus de 5 % alors que la population augmente légèrement.

Autre inquiétude, l'augmentation drastique du nombre de Revenu d'insertion sociale. De 150 en 2009, nous sommes aujourd'hui à 240 personnes bénéficiant du RIS soit une augmentation de 37,5 % !!! Si on prend le chiffre en valeur absolue, on comprend que le nombre de demandeurs d'emploi varie dans la même proportion. On ne peut donc pas dire que la commune, qui avait fait de l'emploi une priorité dans sa déclaration de politique générale, ait réussi son pari d'améliorer les choses.

Au niveau du logement, il est clair que l'augmentation du nombre d'habitants est la preuve que la majorité a fait des choses à ce niveau. Cependant, et la majorité l'assume apparemment, l'écart entre les logements de standing et le nombre de logements « à caractère social » s'agrandit de plus en plus. Il devient de plus en plus difficile, quand on n'a pas les moyens, de vivre à Frameries. Alors que la majorité avait prévu le renforcer l'AIS pour mettre des logements inoccupés sur le marché locatif, on ne peut pas dire que cela soit une vraie réussite sur toute la mandature en encore moins sur cet exercice budgétaire ci. Ne parlons pas non plus de l'encouragement de l'affectation des étages supérieurs des commerces à des logements dans le centre urbain puisque la politique de la commune est principalement de racheter des bâtiments pour ... les détruire ! Toujours dans le premier axe de la politique de la majorité, il n'y a eu aucun encouragement à l'aménagement de jardins collectifs. Enfin, l'objectif de renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les dispositifs de lutte contre les logements inoccupés ou loués dans des conditions inacceptables n'a pas eu de matérialisation ni dans le budget ni à travers toute la mandature, sauf à travers l'engagement d'un APE « logement ».

En matière de développement économique et d'emplois, la majorité avait aussi beaucoup d'ambitions mais peu se sont réalisées. Tout d'abord, la commune avait prévu d'organiser un salon de l'emploi et de la formation en partenariat avec les entreprises locales. Il y a bien eu un salon organisé par ... le Forem (par ce que celui-ci dispose d'un centre sur le territoire) en 2009 mais rien d'autre ! La commune n'a donc pas joué le rôle qu'elle s'était assignée. Elle avait aussi promis « de mettre en place une plateforme de l'emploi qui rassemblera l'ensemble des opérateurs actifs en matière de formation, de placement, d'insertion socioprofessionnelle et permettra

*ainsi d'assurer une coordination efficace et de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de terrain ». Je n'ai rien vu non plus au niveau du budget 2012 ...*

*En matière de gestion de l'énergie, on ne peut pas dire non plus que la commune se soit particulièrement montrée proactive. Le plan d'économie d'énergie relatif aux bâtiments communaux ne sert en aucune manière de feuille de route pour la majorité. Il y a bien eu ici ou là un projet d'isolation des bâtiments mais rien de prévu au niveau global et rien au budget 2012 pour des investissements économiseurs d'énergie. Par ailleurs, la commune devait aussi soutenir les citoyens dans leur objectif de réduire leur facture énergétique. Il y a bien eu la désignation d'une personne ressource pour les économies d'énergie mais rien au niveau de la création du fonds de réduction du coût de l'énergie ! Cela aurait pourtant permis d'aider les citoyens à réduire leur facture, à réduire les émissions de CO2 et doper le secteur de la construction...*

*Au niveau du tourisme, des choses devaient également être réalisées mais peu de choses ont été faites ; alors que la déclaration de politique générale ... rien sur les gîtes ruraux, rien sur les synergies entre le PASS, le PNHP et la commune pour proposer des forfaits découverte !*

*Au niveau de la participation citoyenne, même si je souligne un élément intéressant qui consiste à organiser des rencontres avec les nouveaux citoyens framerisais, la déception se fait jour sur la participation citoyenne qui disposait pourtant d'un chapitre de la DPG. Aucune traçabilité des décisions de la commune, aucune planification permanente des rencontres entre l'autorité politique et les citoyens !*

*Au niveau de la jeunesse, la majorité avait aussi prévu de créer une plateforme avec les adolescents de la commune pour « examiner avec eux les problèmes qu'ils rencontrent et de tenter d'apporter des réponses correspondant à leurs besoins ». Rien, nada, au contraire, parfois la rhétorique est plutôt dans la stigmatisation de la jeunesse !*

*En termes de sécurité, la majorité avait prévu de renforcer la présence policière partout où cela s'avèrera nécessaire. Rien non plus à ce niveau !*

*A l'extraordinaire, tout est misé sur la rénovation de la grand rue de Frameries et un tout petit peu sur La Bouverie. Cependant, alors qu'il s'agit du dernier budget de cette majorité, toujours aucune trace de la salle polyvalente que la majorité avait promis de créer dans sa note de politique générale.*

*Mr DISABATO s'interroge également sur la suppression du « Frameries Jazz » - il retient qu'un autre projet musical serait mis en œuvre pour pallier ce manque – ainsi que sur le maintien du passage des courses Samyn et Cérami.*

*A l'occasion du débat sur le PASS, prévu au point suivant de l'ordre du jour, il propose à l'assemblée le vote d'un amendement au budget 2012 :*

*« En effet, tout comme le disent les autorités communales, le PASS a une vocation essentiellement pédagogique. Le budget communal contient une taxe sur les spectacles et divertissements qui pénalise le PASS car en totale contradiction avec*

*le fait que le PASS est un outil à vocation pédagogique, tel que défendu par la majorité PS-CDH. Considérant que la taxe sur les spectacles et divertissements ne devrait pas être réclamée à une institution à vocation pédagogique, le conseil communal réuni en sa séance du 20 décembre 2012 décide que le PASS (Parc d'aventures scientifiques) est exonéré de la taxe sur les spectacles et divertissements. Suite à cette décision, le budget ordinaire 2012 est amendé de la manière suivante :*

*A la page 7 du budget communal ordinaire, la taxe sur les divertissements et loisirs est réduite à 2.000€. Cette réduction de recette est compensée par une augmentation du mali communal à due concurrence. »*

Mr le Président remercie Mr DISABATO pour son intervention et relève que celle-ci a l'avantage de fournir les éléments forts de sa campagne électorale.

Il confirme les nouvelles charges que le Fédéral fait peser sur les communes et notamment l'augmentation des bénéficiaires du RIS et l'aide sociale. Le CPAS doit continuer à assumer pleinement ses missions, l'élaboration du budget du CPAS n'est pas simple. On a encore la chance d'avoir créé au sein du CPAS, par toute une série d'investissements, des services qui génèrent des grosses recettes qui permettent de compenser le déficit. Le CPAS joue aussi un rôle important en termes d'emploi. Il est le deuxième employeur du territoire, avec ses maisons de repos, ses services de proximité....

La commune en tant que telle assure les emplois qui sont nécessaires à l'exécution de ses missions. Elle n'est pas une entreprise mais par la politique menée, elle participe à l'évolution de l'emploi via des investissements importants auprès des entreprises privées, vu les importants chantiers en cours.

Sur le plan de l'emploi, les entreprises situées sur le territoire communal profitent de l'activité de la commune par l'accomplissement de ses services et du CPAS et par les politiques menées en termes d'investissements.

Mr DISABATO reconnaît que la commune ne doit pas créer de l'emploi mais la majorité s'était engagée à mettre en synergie les acteurs de l'emploi.

Mr le Bourgmestre reprend qu'à travers l'ADL, on a énormément de contacts, même si cela n'a pas été concrétisé dans une plateforme pour l'emploi : par exemple, la création de la zone d'activités commerciales qui va se développer à la route de Salik, qui va engendrer la création d'emplois – et il y a d'autres projets en cours. On est très proactif par rapport aux investisseurs et également partenaires des investissements privés –par exemple le projet des Quatre Pavés- qui seront porteurs d'emplois (maternité d'entreprises, création de surfaces commerciales).

En ce qui concerne le logement, nous avons les outils qui sont à notre disposition en matière de lutte contre les logements inoccupés. Nous avons mis en place un service logement spécialisé dans la lutte contre les taudis, l'insalubrité et le surpeuplement. On a un emploi subsidié à 90 % plus le service communal qui sont proactifs. Régulièrement, des courriers sont adressés aux propriétaires déficients les invitant à mettre leurs logements en état de salubrité et de confort acceptables.

Par rapport à l'énergie, nous maîtrisons nos coûts de fonctionnement qui n'évoluent pas plus que l'inflation. On a adhéré au programme wallon pour la réduction de consommation des énergies, mais le projet a été stoppé par la Région Wallonne.

Quant à la présence policière, elle est assurée par la zone de police qui coûte très cher aux communes. Elle doit aussi bien remplir les missions qui sont non seulement d'intérêt communal mais également général cofinancées avec le Fédéral. Le bilan est régulièrement fait au Conseil de Police en matière de criminalité dans la zone et nous obtenons de bons résultats.

Par rapport à l'extraordinaire, dans le cadre de la ZIP, d'importants travaux commenceront en février qui verront une rénovation complète de l'artère principale de La Bouverie. On a notifié la démolition de l'îlot derrière l'académie et le quartier sera complètement assaini. Il pourra par exemple y recevoir des nouveaux logements ou peut-être un projet de salle polyvalente. Le projet se concrétisera prochainement mais la recherche de subventions entraîne souvent des lenteurs dans les dossiers.

La rue du Tanneur a été complètement refaite et les travaux de la rue Taisnières commenceront prochainement. Comme quoi, tout n'est pas sur Frameries.

Le centre de Frameries mérite bien des investissements importants qui profiteront à toute la population de l'entité et des communes voisines.

Le P.C.D.R. verra sa concrétisation prochainement, mais cela prend du temps puisqu'on est dans une approche de participation citoyenne. Pareille pour la mobilité qui demande une importante participation citoyenne, comme cela s'est fait avec les commerçants dans le plan d'analyse commerciale.

La participation citoyenne c'est un état d'esprit. Aujourd'hui, il y a de gros chantiers dans le centre de la commune depuis plusieurs mois. Tous les acteurs ont été associés à la réflexion et nous n'avons pas beaucoup de réclamations à ce sujet.

La CCAT, l'ADL, le CCL, le S.I. sont des structures qui existent et qui font appel aux citoyens pour venir s'exprimer et développer leur vision des choses.

Quant à la vente du presbytère, on ne peut pas dire qu'on se débarrasse des « bijoux de famille ». Ce bâtiment est sous occupé mais il a un potentiel intéressant. Sa vente pourra générer des recettes supplémentaires sans mettre à mal l'organisation des services communaux et le bien-être des citoyens.

Pour ce qui est du PASS, on en parlera au point suivant.

Mr STIEVENART intervient quant à l'IRSIA qui a un plan quinquennal avec la volonté de faire diminuer la participation financière des communes. Quand on compare le compte 2010 avec le budget 2011, la participation financière des communes a fortement diminué car IRSIA a ristourné ses bénéfices. Pour les crèches, il y a eu une mutualisation des coûts sur l'ensemble des associés et pour la première fois, il y aura une recette.

Mr BOUVIEZ rassure Mr DISABATO sur l'organisation du Samyn cette année. Il y a eu un problème technique, la subvention a été doublée en 2011 car la subvention 2010 n'a pas été versée.

Mr GIANGRECO remercie le personnel communal, le Secrétaire communal et le Collège qui ont travaillé pour établir ce budget 2012 et intervient comme suit :

*« je voudrais remercier le Collège pour avoir fait les arbitrages pertinents et équilibrés qui s'imposaient à eux pour nous présenter un budget 2012 presque à l'équilibre. Budget que l'on peut qualifier de très bon pour nos concitoyens – sérieux, ambitieux pour le développement de notre commune.*

*Nous savons tous, majorité comme opposition, qu'il est très difficile aujourd'hui de prévoir un budget. Cette difficulté étant manifeste pour tous les niveaux de pouvoir qui composent notre paysage politique (Fédéral, Communautés-Régions-Provinces et communes).*

*Notre commune n'échappe pas à cette situation et subit de surcroît une série de contraintes financières complémentaires décidées à un niveau de pouvoir supérieur. Contraintes financières qui mettent à mal nos finances communales et exigent de notre part une capacité d'adaptation permanente dans la gestion de notre commune. Les dépenses de transfert supplémentaires concernant la dotation à la zone de police boraine, l'intervention dans le service incendie de Mons ainsi que notre contribution dans les charges de fonctionnement du CPAS en sont quelques exemples.*

*Il faut ajouter à cela tous les effets collatéraux que nous subissons suite à la crise financière et à la tendance socio économique peu favorable actuelle.*

*Malgré cela, nous constatons que les dépenses de fonctionnement sont en diminution, preuve en effet que nos investissements antérieurs dans les bâtiments communaux portent leurs fruits. Preuve aussi que notre personnel gère au mieux le quotidien et que ses efforts contribuent eux aussi à diminuer ces dépenses de fonctionnement. Je profite de l'occasion pour les remercier et les encourager à continuer dans ce sens.*

*C'est donc avec satisfaction que nous accueillons ce budget 2012.*

*Notre satisfaction est d'autant plus grande car malgré tous les obstacles, notre majorité présente un budget communal qui ne touche pas à l'emploi au niveau communal et surtout ne grève pas le porte monnaie de nos concitoyens car eux aussi ont des difficultés à boucler leur budget.*

*Comme nous l'avions annoncé, pas de rage taxatrice à Frameries, aucune nouvelle taxe n'est prévue à ce budget.*

*De plus, nous maintenons intacte l'offre de services à nos concitoyens, administratifs, sécurité, voiries, éducation. Le monde associatif est quant à lui toujours soutenu, qu'il soit culturel, sportif.*

*En outre, ce budget reste ambitieux et prévoit à l'extraordinaire un montant de 1.771.000€ pour assurer les investissements utiles et nécessaires en 2012. Sans oublier que dans le courant de cette année 2012, de nombreux chantiers déjà budgétisés en 2011 seront toujours en cours.*

*La ligne directrice de ce budget 2012 a été de ne pas grever le budget des ménages et d'améliorer leur cadre de vie.*

*Ce budget 2012 s'inscrit donc dans la continuité et tient compte des objectifs poursuivis par notre majorité lors de sa déclaration de politique générale. C'est un budget sérieux-ambitieux et confectionné sans artifices. »*

Mr le Président remercie Mr GIANGRECO et passe la parole à Mme BURY

*« Seul le gestionnaire qui a été confronté un jour à l'exercice de la rédaction d'un budget peut comprendre la difficulté de l'élaborer. Beaucoup d'intervenants l'ont dit, le budget, tant en recettes qu'en dépenses, nous impose un certains nombres de données (fonds des communes, taxe additionnelle, police, service Incendie....) et cela, sans augmentation de taxes communales afin d'éviter une pression fiscale supplémentaire aux citoyens.*

*Au niveau des additionnels et l'IPP, Frameries a été très ambitieuse au moment où elle devait l'être. Aujourd'hui sans augmenter la pression fiscale, on a une augmentation régulière (par rapport aux Comptes). C'est le prix d'une politique en temps utile. En province de Hainaut, les dépenses de personnel et de fonctionnement représentent 59 % du budget alors qu'à Frameries elles atteignent 50 %. Or il n'y a pas eu de licenciement et le personnel continue à bénéficier de ses droits quelque soit son statut. On peut saluer les gestionnaires et le personnel dont la rigueur se marque dans la gestion journalière au niveau des frais de fonctionnement. Les dépenses de transfert occupent 36 % du budget (incendie, police, CPAS, associations culturelles et sportives), la marge de manœuvre est minime. Le budget des dépenses récurrentes permet à la commune de vivre au jour le jour et d'en assurer le fonctionnement. Il présente un léger déficit de 55000€ à l'exercice propre. Mais il faut souligner que le boni cumulé, qui était de 1.300.000€ en 2007 passe à 4.541.000€ en 2012.*

*Il est vrai que ce budget est moins ambitieux que les précédents mais il faut être prudent en cette période de crise économique.*

*A l'extraordinaire, depuis 2007, la commune a investi pour 41.000.000€, on a énormément investi à Frameries. Ce sont des investissements productifs qui apporteront un bonus et du bien-être à Frameries.*

*Je salue le travail qui a été fait. On doit continuer à être ambitieux, à faire des choses mais il faut être très prudent vu la situation économique et sociale actuelle ».*

Mr le Bourgmestre remercie Mme BURY.

Mr DISABATO demande un vote sur sa proposition d'amendement.

Mr le Bourgmestre précise que le Collège s'est penché sur ce point et que sa préoccupation première est de soutenir le PASS, mais la Région Wallonne diminue son intervention et demande à la commune de revoir sa taxe sur les spectacles et divertissements qui est un intitulé technique.

Mr DISABATO demande sur quelle base et sur quelle mission le PASS est taxé.

Mr le Bourgmestre rappelle qu'il s'agit d'une taxe qui est prélevée sur les recettes engendrées par les entrées au PASS. Le montant n'est pas très élevé 23.000€, c'est une question de principe. Nous devons préserver les recettes. Cette suppression de taxe n'arrangerait en rien la situation du PASS.



Mr DONFUT rappelle le pourquoi de cette taxe.

Tout au début, la Commune a mis gracieusement à disposition ses locaux pour accueillir le staff administratif du PASS. On a dû faire pas mal de travaux de mise en conformité et d'extension. On a apporté ce bâtiment du capital du PASS qui voulait alors en faire un centre d'hébergement. Puis, le PASS a revendu ce bâtiment et a récupéré de l'argent.

Cette taxe permet de compenser en partie les efforts faits par la Commune. D'autre part, tous les enfants des écoles de l'entité visitent le PASS. C'est là qu'est intervenue la notion de taxe sur la billetterie pour que la commune puisse acheter les entrées pour les enfants.

La Région Wallonne revient à son intervention financière minimum. Si le Ministre revoit sa copie afin que le PASS puisse récupérer ses moyens, la question de la révision de la taxe communale pourrait éventuellement être envisagée.

Mme FONCK relève que la suppression de la taxe communale ne comblerait en rien le trou du million d'euros de réduction de la Région Wallonne. Chaque année, il y a une série de manifestations qui sont organisées au niveau du PASS, financées par la Commune et qui engendrent des rentrées financières pour le PASS. On peut considérer qu'il s'agit de subsides indirects.

Le PASS, outil pédagogique de l'apprentissage des sciences et des technologies, est aussi un fleuron pour la Région. Il y aurait bien une piste par rapport au précompte immobilier. Il est clair que si le PASS en était exonéré, il pourrait récupérer +/- 85.000€ et cela l'aiderait de façon plus nette et plus récurrente que la suppression de la taxe communale. C'est une piste à creuser.

Mr le Bourgmestre reprend qu'il est évident que si la Région Wallonne fait un effort, la Commune pourrait en faire aussi. La Commune a mis en place toute une série de partenariats pratiques avec le PASS (journée de la famille, les groupes scolaires qui participent de manière permanente aux activités du PASS, ...). La part communale dans le capital du PASS est de 5.000€.

Le débat d'aujourd'hui a été provoqué par la décision du Ministre Nollet de diminuer d'un million la dotation du PASS.

Mr DISABATO relève que la Région Wallonne met 3.000.000 d'euros.

Le Bourgmestre met l'amendement au vote.

Il en résulte que l'amendement est rejeté par 22 voix « contre », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

et 1 « pour » : **Mr DISABATO.**

Quant au budget, le Président demande à l'assemblée de l'amender de la façon suivante :

Inscription de crédits supplémentaires au budget extraordinaire 2012 :

- o Opération pilote « impétrants 2007 » CSCH 2009/234 :

- ✎ 190.000€ en article 2 du budget 2012 afin de recharger l'inscription 2011 en part communale exclusive
- Travaux de dégâts d'hiver 2008-2009 à effectuer aux chemins communaux rues Jules Cousin et de la Verdure
  - ✎ compléter l'inscription budgétaire 42103/731-60 de 2011, via l'article 2 du budget 2012 d'une somme de 15.000€, soit de porter l'inscription à 90.000€.

Le budget est mis au vote.

Il en résulte que le budget 2012 est adopté par 22 voix « pour » à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

et 1 « contre » : **Mr DISABATO.**

### **PASS – Point de la question – Motion**

Suite aux informations diffusées par la presse et le Cabinet du Ministre Nollet, concernant une réduction sensible de 20 % de la dotation de la Région Wallonne au PASS, le Collège Communal, propose à l'assemblée d'adresser une motion de soutien à cette structure importante de la région qui, sans les subsides récurrents, risque d'être condamnée à terme.

Pour concrétiser le soutien du conseil communal au PASS, en tant qu'outil important pour l'image de la commune, outil à fonction pédagogique et créé via les fonds européens, qui mérite mieux qu'une diminution de subvention de plus de 20 % décidée unilatéralement, sans concertation, alors que le contrat de gestion devait être renégocié ; contrat de gestion qui a été parfaitement et en tous points respectés par les managers et le C.A. du PASS, hormis le volet concernant le nombre de visiteurs qui n'a pu être atteint -Aujourd'hui, le PASS a atteint sa vitesse de croisière. Il faudra une implication forte de la commune afin qu'elle s'investisse dans la promotion du PASS auprès de son réseau d'enseignement- Il est proposé au Conseil Communal de voter la motion suivante :

« LE CONSEIL COMMUNAL,  
Réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du décret relatif au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 27 mai 2004 ;

Considérant l'annonce faite par Monsieur Jean-Marc Nollet, Vice-président des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française et Ministre wallon du Développement durable et de la Fonction publique en charge de l'Energie, du Logement et de la Recherche, de diminuer d'un million d'euros, dès 2012, le montant de la subvention annuelle allouée au Parc d'Aventures Scientifiques, situé sur le territoire de la Commune de Frameries ;

Considérant que cette diminution équivaut à une réduction de plus ou moins 23% des ressources du PASS ;

Considérant que le Gouvernement Wallon avait demandé aux différents Ministres de réaliser plus ou moins 2,5% d'économies dans leurs départements respectifs ;

Considérant que depuis la mise en place en 2006 du nouveau contrat de gestion, le PASS a fourni de nombreux efforts pour parvenir à l'équilibre budgétaire depuis maintenant 3 ans et que le budget du PASS est même désormais en boni ;

Considérant que la décision de Monsieur le Ministre semble essentiellement basée sur le fait que le nombre de visiteurs prévus dans le contrat de gestion actuel n'aurait pas été atteint ;

Considérant que le chiffre de 175 000 visiteurs par an annoncé dans le contrat de gestion est tout à fait irréalisable, compte tenu des missions bien spécifiques du PASS, radicalement différentes de celles d'un parc d'attractions ;

Considérant que comparativement à d'autres institutions œuvrant dans des secteurs comparables, les chiffres annuels de fréquentation du PASS sont similaires à ces institutions ;

Considérant que suite au débat parlementaire, le Ministre Nollet a finalement revu sa position selon les modalités définies ci-après :

- une dotation annuelle de 3,5 millions d'euros dès 2012 (soit 1 million d'euros en moins par an par rapport aux dotations des années précédentes) ;
- octroi d'une dotation de 350 000 euros pour l'année 2012, pour permettre au PASS de faire face aux frais engendrés par la restructuration des expositions ;
- la prise en charge des contrats d'entretien et de maintenance des lieux, à hauteur de 250 000 euros par an durant toute la durée du nouveau contrat de gestion, via une intervention de la Gestion immobilière en Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- une proposition émanant du Ministre, étayée juridiquement, d'exonération du précompte immobilier (80 000 euros par an) ;
- un objectif de 80 000 visiteurs par an à atteindre annuellement par le PASS ;
- l'organisation de plusieurs groupes de travail en présence de tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la diffusion des sciences afin d'intégrer le PASS au centre des activités liées à la diffusion de la culture scientifique ;

Considérant que ces mesures, qui constituent une avancée positive par rapport à la première mouture, auront néanmoins un impact négatif sur la poursuite des missions premières du Parc d'Aventures Scientifiques, à savoir : l'initiation et la découvertes des sciences et des technologies, la valorisation de la recherche scientifique ou encore la sensibilisation du jeune public aux carrières scientifiques ;

Considérant qu'en plus de cet impact négatif sur le développement des activités du PASS, cette décision aura également des conséquences particulièrement dramatiques sur le plan social, puisque 8 suppressions d'emploi sont ainsi annoncées ;

Considérant que ces éventuels licenciements auront également un coût, estimé à environ 600 000 euros, coût supplémentaire auquel le PASS ne pourrait raisonnablement pas faire face, compte tenu des nombreuses charges qui pèsent déjà sur l'outil ;

Considérant que dans le cadre de « MONS 2015, Capitale européenne de la Culture », la Commune de Frameries et le PASS seront deux partenaires privilégiés de la Fondation Mons 2015 ;

Considérant que le thème de MONS 2015 sera « Là où la technologie rencontre la Culture » et que dès lors, le PASS, dans le cadre de sa mission de découverte et de vulgarisation des nouvelles technologies, a très certainement un rôle important à jouer à l'occasion de ces activités ;

Considérant que cette diminution de subventions revient purement et simplement à conduire le PASS à une cessation d'activités à terme ;

Considérant que le PASS est un outil pédagogique d'éveil aux sciences unique en Wallonie et créé à l'initiative de la Région wallonne ;

Considérant qu'il appartient à ce niveau de pouvoir d'en assurer la viabilité et dès lors, le financement adéquat, comme pour d'autres institutions en Wallonie ;

Considérant que plusieurs pistes de solution existent pour assurer la viabilité du site ;

Sur proposition du Collège Communal,

(vote)

Arrête la motion suivante :

Le Conseil Communal, informé de la position du Ministre Jean-Marc Nollet, Vice-président des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française et Ministre wallon du Développement durable et de la Fonction publique en charge de l'Energie, du Logement et de la Recherche de diminuer d'un million d'euros, dès 2012, le montant de la subvention annuelle allouée au Parc d'Aventures Scientifiques, situé sur le territoire de la Commune de Frameries, décision essentiellement basée sur le fait que le nombre de visiteurs prévus dans le contrat de gestion actuel n'aurait pas été atteint,

### **Exprime**

sa grande préoccupation quant à la décision prise par le Ministre Jean-Marc Nollet ;

### **En appelle vivement à**

- une décision claire des autorités wallonnes, à savoir le maintien ou non du PASS ;

- si l'option du maintien est privilégiée, son financement correct pour permettre non seulement sa survie mais aussi son développement à long terme ;
- la participation, dans le cadre des politiques croisées, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon des modalités à définir, au financement de cet outil pédagogique ;

La présente délibération sera transmise au Cabinet de Monsieur le Premier Ministre, aux différents Cabinets des Ministères de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne, aux parlementaires fédéraux et régionaux de l'arrondissement de Mons ainsi qu'aux Collèges communaux des Communes de l'arrondissement de Mons. »

Mr DISABATO regrette que ce point soit présenté en urgence, il aurait préféré faire un travail commun. Il salue l'article du Ministre DI ANTONIO pour essayer d'atteindre l'objectif fixé.

Il est très clair qu'à aucun moment, il plaide pour une fermeture. Mais, il faut faire des efforts. Au début, il était prévu la perte de 10 emplois, aujourd'hui, après négociation, on arrive à 8, dont 2 CDD et un départ à la prépension. Il a toujours salué le courage de ceux qui ont voulu implanter un tel outil dans la région. S'il était situé à Bruxelles, ce serait autre chose. Mais, il y a eu une erreur fondamentale : avoir ouvert trop tôt. Tout n'était pas prêt, ni les outils ni les expériences. Cela lui a valu une très mauvaise publicité. Le concept du Parc d'aventures scientifiques n'était pas bien défini, il y a eu une confusion dans la manière de voir les choses.

Par rapport à la question du nombre de visiteurs, au départ c'était 300.000 visites attendues, chiffre qui a été accepté par les administrateurs du PASS qui sont encore ici aujourd'hui. Ce chiffre a été renégocié et ramené à 80.000, ce qui est plus réaliste.

Ce n'est pas le seul secteur qui a été touché par la diminution de subsides. Il y a aussi le Fonds du Logement, les crédits facultatifs, non obligatoires, ont également été revus à la baisse.

C'est un réel problème. Il y a peut-être quelque chose à faire, mais il y a aussi des efforts à fournir par le PASS ; il y a un poste de 100.000 € pour frais de voitures ! Sur le plan social, la Direction ne veut pas discuter avec les syndicats. Le PASS paie 410.000€ pour un emprunt hypothécaire alors que les subsides sont pour la recherche scientifique. D'autres départements ministériels pourraient également être sollicités pour venir en aide au PASS.

Pour toutes ces raisons, il ne peut pas voter cette motion. Il faut trouver d'autres solutions à ce problème qui est fondamental pour le maintien du PASS.

Mr DONFUT répond que quand un ministre veut bien gérer son département, il faut ouvrir le débat et voir s'il n'y a pas moyen de moduler les choses et puis annoncer éventuellement une réduction de la subvention, mais il faut également des compensations. Il y a des gens qui travaillent, des familles qui visitent le PASS. Ce million de réduction est compensé comment ? On ne demande qu'à être rassuré ? Comment comble-t-on le million manquant ?

Mr le Bourgmestre voudrait savoir si Mr DISABATO est pour le maintien ou non du PASS. Les chiffres présentés ne rassurent pas sur la pérennité et la capacité du PASS à assurer ses missions.

Mr DISABATO propose de reporter ce point et d'y travailler ensemble.

Mme FONCK prend la parole et se déclare contre le report du point. D'autres personnes ont pris des dispositions. On travaille avec le PASS, Comité de Direction et C.A., pour trouver des pistes. Aujourd'hui cette diminution de subsides est injustifiée. Elle souhaite que le Conseil Communal continue à soutenir le PASS, via l'effort de 85.000€ et on continue avec les diverses activités organisées au PASS. Mais la Région Wallonne doit aussi trouver des solutions.

Mr le Président remercie les différents intervenants.

La motion est mise au vote. Il en résulte qu'elle est adoptée par 22 voix « pour » à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

et une abstention : **Mr DI SABATO**. Ce dernier se déclare d'accord sur l'objectif mais pas sur le développement.

La délibération requise est adoptée.

### **Conventions de partenariat relatives à l'exécution du P.C.S. – Article 18 - Avenants**

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013 en fonction des actions définies dans ce plan, des conventions de partenariat ont été rédigées et approuvées par les autorités communales.

En date du 28 juillet 2011 un courrier de la Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action Sociale et de la Santé a été adressé à l'Administration pour la subvention aux communes pour soutenir des actions dans le cadre de l'article 18 du décret du 6 novembre 2008.

Le montant de la subvention a été indexé pour l'année 2011, de ce fait une modification budgétaire a été nécessaire (modification budgétaire n°2 approuvée en septembre 2011).

L'indexation pour l'année 2011 s'élève à 5141€, cette somme doit être répartie entre les différentes actions reprises dans le cadre de l'article 18 du décret du 6 novembre 2008, à savoir :

- Le Planning Familiale action 7 suivis psychologique et action 10 supervisions- accompagnement des pratiques
- Le CIMB action 24 du PCS
- Asbl accès sport

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1 : de valider les 3 avenants des conventions liées au Plan de Cohésion Sociale 2009-2013

Article 2 : d'inviter le receveur communal à verser le complément après approbation des conventions

La délibération requise est adoptée.

### **PCS – modification action 15 – Accueil multi associatif**

En séance du 24 septembre 2009, le Conseil Communal a marqué son accord concernant les actions à soumettre à la DiCS dans le cadre de l'appel à projet du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

A ce jour La Maison de la Prévention, service en charge du projet, a évalué les différentes actions menées sur la Commune dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale.

Après 3 années de fonctionnement, il apparaît que l'action 15 du PCS- accueil multi associatif- n'a pu être mise en œuvre car les travaux d'aménagement du parc de la Bouverie n'ont pu être réalisés à ce jour.

Face à ce constat, le service de Prévention souhaite modifier l'action 15 du PCS comme suit :

1<sup>ère</sup> modification : Opération « été solidaire, je suis partenaire »  
Développer un projet d'aménagement du local avec les jeunes du quartier durant l'été 2012 ;

2<sup>ème</sup> modification : Octroyer un subside de 5000 € au bénéfice de l'ASBL Garance, afin de lui permettre de développer des actions communautaires au sein de ce quartier de La Bouverie, et de ce fait désigner l'asbl Garance opérateur de l'action 15.  
Ce subside sera inscrit au budget 2012 sous l'article 84016/332-02

Pour le bon déroulement de cette action une convention de partenariat doit être rédigée et approuvée par le Conseil communal

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1 : d'approuver la modification de l'action 15 du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013

Article 2 : de valider la convention de partenariat relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013

La délibération requise est adoptée.

### **Plan de Cohésion Sociale – Décompte financier définitif 2009 - Remboursement**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, la Commune de Frameries possède un Plan de Cohésion Sociale.

C'est par un courrier du 09 décembre 2009 que la Région Wallonne stipule que dans le cadre de ce Plan, un subside de 180.414 € est octroyé à la Commune de Frameries.

En application des instructions du courrier du 19 janvier 2010, le rapport financier a été transmis avant le 31 mars 2010, au Service Public de Wallonie avec copie des documents justificatifs prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées en conformité avec les directives reprises au Plan de Cohésion Sociale.

Bien que toutes les pièces soumises aient été acceptées, l'entièreté du subside prétendu n'a pu être dépensée.

Par son courrier du 13 juin 2011 (reçu le 17 octobre 2011), le SPW sollicite le remboursement de 27.586,41 €

Cette somme sera à verser à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication » du service Public de Wallonie.



Ce montant devra être inscrit en Art.2 du budget 2012 à l'article 832/301-02.2011 – Remboursement de non-valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire – PCS 2009.

Mr DONFUT attire cependant l'attention sur le fait qu'il faut être vigilant à ce que la subvention ne soit pas rabaissée pour les années futures. Il y aurait lieu d'adresser un courrier à la Région Wallonne pour expliquer la situation en demandant de maintenir la subvention totale pour les prochaines années.

Mr STIEVENART répond que, d'après les renseignements en sa possession aujourd'hui, cela ne jouerait pas car on a un triennat garanti. Cependant, il veillera à ce qu'on ne soit pas pénalisé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

- d'autoriser le remboursement de 27.586,41 € à la Direction des Recettes du Département de la Trésorerie de la Direction générale transversale « Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication » du service Public de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Augmentations de cadre en maternel en cours d'année scolaire**

Sur base de la circulaire n°3628 du 27 juin 2011 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 11<sup>ème</sup> jour de classe après les vacances d'automne soit le mardi 22 novembre 2011.

Les Directrices d'école ont informé l'Autorité que des augmentations de cadre peuvent être prévues aux écoles suivantes : La Victoire – Calmette – Wauters – Sars.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ,**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de ratifier la délibération prise par le Collège Communal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 visant à l'ouverture d'1/2 emploi en maternel supplémentaire aux écoles de la Victoire – Calmette – Wauters & Sars

Article 2 : de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

Article 3 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à Mme l'Inspectrice cantonale maternelle, aux directions d'écoles concernées.

La délibération requise est adoptée.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)**

Il s'agit de la séance du 24 novembre 2011.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté puisse qu'aucune observation n'a été relevée durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.

